

Servitudes d'utilité publique Cornebarrieu

Avertissement :
La liste présentée ci-dessous n'est pas contractuelle et peut ne pas être exhaustive

<p>A4 - Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (travaux et entretien des ouvrages)</p>	<p>Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Eau Environnement et Forêt Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9</p>
--	--

L'Aussonnelle

Arrêté préfectoral du 14/05/1975

<p>A5 - Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement</p>	<p>Service localement responsable :</p>
---	--

EU Cana Bassin Aussonnelle Cornebarrieu

Arrêté préfectoral du 19/07/2007

<p>I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</p>	<p>Service localement responsable : TIGF / Transport et Infrastructures Gaz France - Région Toulouse 16 bis Rue Alfred Sauvy 31270 CUGNAUX</p>
<p><u>Branchement DN080 GDF Cornebarrieu</u></p>	<p><u>Arrêté ministériel du 04/06/2004</u></p>
<p><u>Canalisation DN250 Cornebarrieu Seilh Sud</u></p>	<p><u>Arrêté ministériel du 04/06/2004</u></p>
<p><u>Canalisation DN250 Léguevin Cornebarrieu</u></p>	<p><u>Arrêté ministériel du 04/06/2004</u></p>
<p><u>Branchement DN100 ELYO Blagnac</u></p>	<p><u>Arrêté ministériel du 04/06/2004</u></p>
<p><u>Canalisation DN400 Léguevin Seilh Nord</u></p>	<p><u>Arrêté ministériel du 04/06/2004</u></p>
<p><u>Branchement DN080 Sidmi Cornebarrieu</u></p>	<p><u>Arrêté ministériel du 04/06/2004</u></p>

Servitudes d'utilité publique

Cornebarrieu

I6 - Servitudes relatives aux permis exclusifs de recherche	Service localement responsable : DREAL Occitanie 1 rue de la cité administrative CS 80002 31074 TOULOUSE Cedex 9
<u>Permis de recherche Blagnac</u> Arrêté préfectoral du 25/03/2010	
INT1 - Servitudes au voisinage des cimetières	Service localement responsable : Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Délégation Départementale Haute-Garonne 10 Chemin du Raisin BP 42157 31050 TOULOUSE Cedex 9
<u>Cimetière Cornebarrieu</u>	
PM1 - Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles	Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
<u>PPRN - Bassin versant de l'Aussonnelle et ses affluents - Risque inondation</u> Arrêté préfectoral du 17/02/2017	

Servitudes d'utilité publique Cornebarrieu

PM1sec - Servitudes relatives aux plans de prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles (sécheresse)

Service localement responsable :

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne
Service Risques et Gestion de Crise
Cité administrative
2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001
31074 TOULOUSE Cedex 9

PPR SECHERESSE Cornebarrieu

Arrêté préfectoral du 22/12/2008

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

Service localement responsable :

Service National d'Ingénierie Aéronautique
Pôle de Toulouse
Allée Saint-Exupéry
31700 BLAGNAC

Centre radioélectrique de Toulouse-Blagnac-Aérodrome
Centre radioélectrique de Aussonne LaVittarelle

Décret ministériel du 05/03/2008

Décret du 19/06/1996

T5 - Servitudes de dégagement des Aérodromes

Service localement responsable :

Service National d'Ingénierie Aéronautique
Pôle de Toulouse
Allée Saint-Exupéry
31700 BLAGNAC

Aérodrome Toulouse Blagnac

Décret interministériel du 17/02/1976 modifié le 27/02/1978